



Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Vendredi 6 octobre, Saint-Imier fera la Foire

La forêt se colore gentiment mais sûrement. C'est un signe qui ne trompe pas. La Foire d'automne égayera tantôt le Pod de Saint-Imier.

Comme le veut la tradition, elle aura lieu le premier vendredi d'octobre, le 6 très précisément. Cette année, on lui donne donc d'ores et déjà la note maximale, et cela même en période de vacances scolaires...

Si les conditions météorologiques le veulent bien, une cinquantaine de forains devraient être présents pour l'occasion. Leurs stands agrémenteront la grand-rue entre les places du Marché et du 16-Mars. Ils viendront s'ajouter aux devantures des commerces locaux.

Comme à l'accoutumée, la circulation automobile sera déviée par les rues secondaires de la bourgade, selon le parcours habituel : rues de la Clef, du Vallon et du Midi pour la circulation en direction de Bienne ; rues du Midi et des Jonchères pour les véhicules se dirigeant vers La Chaux-de-Fonds. Les automobilistes sont remerciés par avance de l'attention qu'ils porteront aux autres usagers et par conséquent à la signalisation mise en place.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, M. Raphaël Pérez s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 7 mars 2017, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 22 août dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen.

(cm)

Saint-Imier, le 27 septembre 2017